

Bienvenue

EPCY - Commerce de détail AFP

SOMMAIRE

1.

Formation

- Compétences opérationnelles
- Répartition horaire
- Dossier de formation (portfolio)

2.

Réussite de la formation

- Conditions de réussite

3.

En cas de difficultés

- Aménagements spéciaux
- Entretien
- Ressources
- Appuis

4.

Cours à l'école professionnelle

- Présence aux cours
- Rattrapages de tests
- Agenda
- Habillement & sanctions

5.

Perspectives professionnelles

- Après l'obtention du diplôme

6.

Conclusion

- A emporter avec soi
- Coordonnées de contact
- Questions

1.

FORMATION

LES COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES

Professionnel-le capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, **autonome** et flexible

Les apprenti-e-s apprennent à :

- Agir de manière autonome (en entreprise ET à l'école)
- Acquérir des savoirs et savoir-faire
- Se responsabiliser

LES COMPETENCES OPERATIONNELLES

Promouvoir le développement des compétences :

- professionnelles
- méthodologiques
- sociales
- personnelles

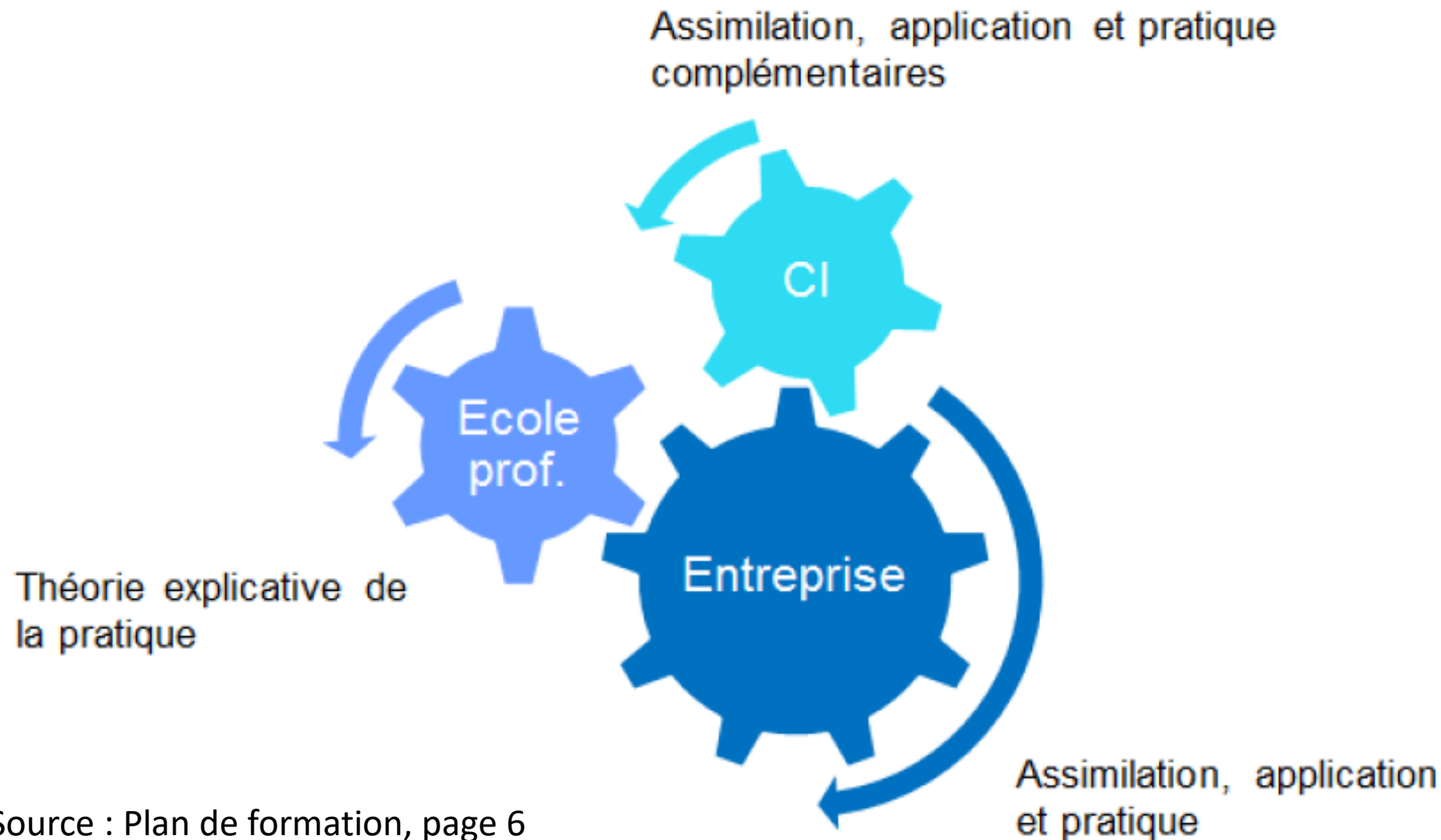
Apprentissage tout au long de la vie

Capacité d'apprendre et de travailler de façon autonome



COLLABORATION DES LIEUX DE FORMATION

Objectif : faire le lien entre la théorie et la pratique



Source : Plan de formation, page 6

DOMAINES DE COMPÉTENCES AFP

4 domaines (groupes) de compétences

DCO A : Gestion des relations avec les clients

DCO B : Gestion et présentation des produits et prestations

DCO C : Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations

DCO D : Interactions au sein de l'entreprise et dans la branche

«Disparition» des disciplines (branches)

EXEMPLE AFP

Compétence opérationnelle a.3

Conclure l'entretien de vente et assurer le suivi

Les assistants et assistantes du commerce de détail identifient le moment judicieux pour conclure la vente et procéder au paiement. Au besoin, ils informent le client des modes de paiement possibles et efficaces. Ils sont capables d'utiliser les divers systèmes de paiement et traiter les bons d'achat tout en fidélisant la clientèle. Si nécessaire, ils réparent les pannes simples ou proposent une solution qui sied au client. En cas de panne plus conséquente, ils s'adressent au personnel spécialisé.

Français
ou langue
étrangère

Economie

Connaissance
du commerce
de détail

CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

Transmission des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de :

- développer leur personnalité
- s'intégrer dans la société
- contribuer au développement durable
- encourager l'apprentissage et l'exercice d'une profession
- concrétiser l'égalité des chances

RÉPARTITION HORAIRE

Classe
AFP
max. 12
élèves

Assistant du commerce de détail (AFP)	
1 ^{ère}	2 ^{ème}
1 jour	1 jour

AFP =
1^{ère} année
CFC en
2 ans

Classe
CFC
max. 26
élèves

Gestionnaire du commerce de détail (CFC)		
1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
1,5 jours	2 jours	1 jour

DOSSIER DE FORMATION

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de gestionnaire du commerce de détail (CFC & AFP)

Art. 13 Dossier de formation

¹ Pendant la formation à la pratique professionnelle, la **personne en formation tient un dossier de formation** dans lequel elle inscrit au fur et à mesure **les travaux importants** concernant les compétences opérationnelles à acquérir. **Mandats pratiques**

² Au moins une fois par semestre, le formateur contrôle et signe le dossier de formation et en discute avec la personne en formation.

2.

REUSSITE DE LA
FORMATION

EN COURS DE FORMATION AFP

Un bulletin
scolaire par
semestre

Situation
d'échec

Une recommandation de l'école :

1. Poursuite de la formation en suivant des cours d'appui
2. Redoublement
3. Changement d'orientation

La décision finale revient aux parties contractantes
apprenti – représentant légal (mineur) – entreprise

AFP (2 conditions)



Examen pratique (entreprise)

Examens finaux DCO (école prof.)

Culture générale ECG (école prof.)

Notes (entreprise + école + CIE)

Travail pratique (éliminatoire si note < 4.0)



Compétences A & C

Compétences B

30%

Connaissances professionnelles

Compétences A

Compétences B

Compétences D

30%

Culture générale

Cours école prof. (3 moyennes semestrielles)

Travail Personnel d'Approfondissement (TPA)

10%

Note d'expérience

Pratique professionnelle (2 contrôles de compétences)

Cours interentreprises (2 contrôles de compétences)

Cours école prof. (4 moyennes semestrielles)

30%

NOTE GLOBALE : Moyenne pondérée arrondie à 0.1



(éliminatoire si note globale < 4.0)

3.

EN CAS DE
DIFFICULTES

AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX

Temps supplémentaires pour les évaluations et examens

Lecture et reformulation des consignes

Aménagements numériques (police dyslexique, etc.)

Amélioration de la place de travail selon le handicap

Prise en compte de situations de santé particulières

Sur base d'un certificat médical, de logopédie ou autre

Prendre contact avec la responsable du suivi des élèves

Lise Parisod
Responsable
suivi des élèves
lise.parisod@eduvaud.ch

DIFFICULTES DURANT LA FORMATION

Situation
d'échec ou
difficultés

Entretien
parents
formateur
apprenti.e
école

Redoublement

Poursuite de
la formation
avec mise en
place de
mesures

Rupture de
contrat

RESSOURCES CPNV

- Enseignement spécialisé
- Psychologue scolaire
- Médiation
- Infirmierie
- Aumônerie
- Externe
 - Commissaire professionnelle
 - Conseillère aux apprenti.es

Coordonnées dans le mémento
disponible en fin de séance

MÉMENTO
DU CPNV



Appuis

Cours d'appui au CPNV en fin de journée sur inscription (gratuit)



Appui donné à un petit groupe de 3 ou 4 apprenti-e-s dans diverses branches



Accompagnement individualisé (difficultés scolaires, méthodologiques ou organisationnelles)



4.

COURS PROFESSIONNELS

COURS A L'ECOLE PROFESSIONNELLE



- Les cours sont obligatoires selon la loi
- Peu de cours
- Peu d'évaluations : en principe 3 par semestre
- Investissement personnel maximum attendu
- Travail à domicile (Devoirs non faits)
- Affaires scolaires (ouvrages, licences, équipement numérique, etc.)
- Comportement irréprochable

ABSENCE & RETARDS AUX COURS

3 arrivées tardives

→ une période de retenue en fin de journée

Justification de toute absence aussi bien auprès de l'employeur, des parents (mineurs) et de l'école

Notification des absences envoyée chaque semaine à l'employeur par email

Demande de congé à faire 15 jours à l'avance



RATTRAPAGE DE TESTS



Possible si
absence justifiée



Convocation par
email par le
secrétariat



Rattrapage le
samedi matin



Déplacement de
date possible **sur
demande du
formateur**



**En l'absence de rattrapage, la note de
1 est attribuée.**



AGENDA

Suit l'apprenti.e durant sa formation



Permet aux parents et au maître d'apprentissage de contrôler le suivi de la formation



Doit impérativement être signé toutes les quatre semaines (vérification par l'école en 1ère année)



HABILLEMENT

“La tenue adoptée par les personnes en formation doit être correcte et respecter les directives particulières qui sont édictées.

Elle a un caractère professionnel et ne prête pas à offense aux autres personnes.”

Règlement CPNV

En commerce, le jogging n'est pas considéré comme une tenue à caractère professionnel.

L'apprenti peut être renvoyé chez l'employeur en cas de tenue inadéquate.



SANCTIONS



Sanction 1 = lettre d'avertissement



Sanction 2 = heures d'arrêt (samedi matin)



Sanction 2 + = heures d'arrêt (samedi matin)



Sanction 3 = conseil de filière et exclusion temporaire



Sanction 4 = exclusion définitive de l'école

5.

Perspectives professionnelles

APRES L'OBTENTION DU DIPLOME

Après l'obtention de l'AFP

- **CFC** (entrée directe en 2^{ème} année)
- maturité professionnelle
- cours de connaissances sur le marché de détail, sur les nouveaux produits, les nouvelles techniques de vente, etc.
- brevet fédéral
- diplôme fédéral

6.

CONCLUSION

3 CHOSES A EMPORTER AVEC SOI ...

1 Présentation PowerPoint disponible sur cpnv.ch → formations → Commerce et Vente



2 Flyer d'informations du métier

ECOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE D'YVERDON
Rue Roger-de-Guimps 41
1400 Yverdon-les-Bains
www.cpnv.ch
024 557 72 12
epcy.cpnv@vd.ch

ASSISTANT-E DU COMMERCE DE DETAIL

MÉMENTO DU CPNV



3 Informations et ressources CPNV

Petit guide pour vous accompagner au quotidien



COORDONNÉES



Rue Roger-de-Guimps 41
1400 Yverdon-les-Bains
024 557 72 12

Doyenne EPCY

Hajer Ghattas

Tél. : 024 557 72 04

Hajer.ghattas@eduvaud.ch

Secrétariat

Irene Sanches

Tél. : 024 557 72 12

epcy.cpnv@vd.ch

Adjoint EPCY

Julien Bauer

Tél. : 024 557 72 20

julien.bauer@eduvaud.ch

Suivi des élèves

Lise Parisod

Tél. : 024 557 72 13

lise.parisod@eduvaud.ch

DES QUESTIONS ?